



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNEE 2017 – NUMERO 79 DU 27 MARS 2017

TABLE DES MATIERES

PREFECTURE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

EMIZ - État-Major Interministériel de la zone de défense et de sécurité Nord

Arrêté préfectoral du 27 mars 2017 portant dispositions spécifiques ORSEC du plan ORSEC zonal relatif à la pollution de l'air ambiant

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DRLP - DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Arrêté préfectoral du 27 mars 2017 modificatif portant renouvellement de l'agrément d'un centre organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière

DDTM - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté préfectoral du 22 mars 2017 portant prescriptions particulières concernant une opération d'habitat « le Clos des Ansereuilles » avenue du Bois et rue de la Petite Catherine sur la commune d'ALLENES-LES-MARAIS (Nord) et une annexe



PRÉFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE NORD

Arrêté préfectoral portant dispositions spécifiques ORSEC du plan ORSEC zonal relatif à la pollution de l'air ambiant

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Nord,
Préfet du Nord,
Officier de la légion d'honneur
Officier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'environnement,
Vu le Code de la route,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la santé publique ;
Vu le Code de la défense ;
Vu le Code de la sécurité intérieure notamment les articles L 741-1, L 741-3 et R 122-4
Vu le Code rural et de la pêche maritime ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2016-858 du 29 juin 2016 relatif aux certificats qualité de l'air
Vu l'arrêté du 21 octobre 2010 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air et à l'information du public ;
Vu l'arrêté du 21 juin 2016 établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques en application de l'article R. 318-2 du code de la route
Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2016 portant agrément de l'association de surveillance de la qualité de l'air de la région Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté interministériel du 7 avril 2016 relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant ;
Vu l'arrêté du 26 août 2016 modifiant l'arrêté du 7 avril 2016 relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant
Vu l'arrêté ministériel du 20 août 2014 relatif aux recommandations sanitaires en vue de prévenir les effets de la pollution de l'air sur la santé ;

Sur proposition du préfet délégué à la défense et à la sécurité et du Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions spécifiques du plan ORSEC de zone « POLLUTION DE L'AIR AMBIANT » de la zone de défense Nord , annexées au présent arrêté sont approuvées.

Article 2 : Le préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Nord, le préfet de région Hauts de France, les préfets des départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, l'officier général de la zone de défense et de sécurité Nord, le procureur général près la Cour d'appel de Douai, les délégués ministériels de zone de défense et de sécurité Nord, le général commandant la région de gendarmerie des Hauts de France et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord, le directeur départemental de la sécurité publique du Nord, coordinateur zonal de la sécurité publique et le chef de l'État-major interministériel de zone de défense et de sécurité Nord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France et des préfectures de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Fait à Lille le, **27 MARS 2017**



Michel LALANDE